

1 De nouveaux droits politiques pour les femmes

a) Les débats préparatoires à la loi

« Dans le domaine de la lutte contre l'ennemi, les femmes se sont révélées les égales des hommes... Ainsi, ces femmes qui dans tous les domaines font preuve d'un courage admirable n'auraient pas le droit de vote ? [...] C'est pourquoi je dépose cet amendement :

Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »

**Intervention de Fernand Grenier, député communiste résistant.
D'après les débats de l'Assemblée consultative d'Alger,
Mars 1944**

b) L'ordonnance adoptée le 21 avril 1944 par le CFLN (Comité français de Libération nationale), confirmée par l'ordonnance du GPRF du 5 octobre 1944

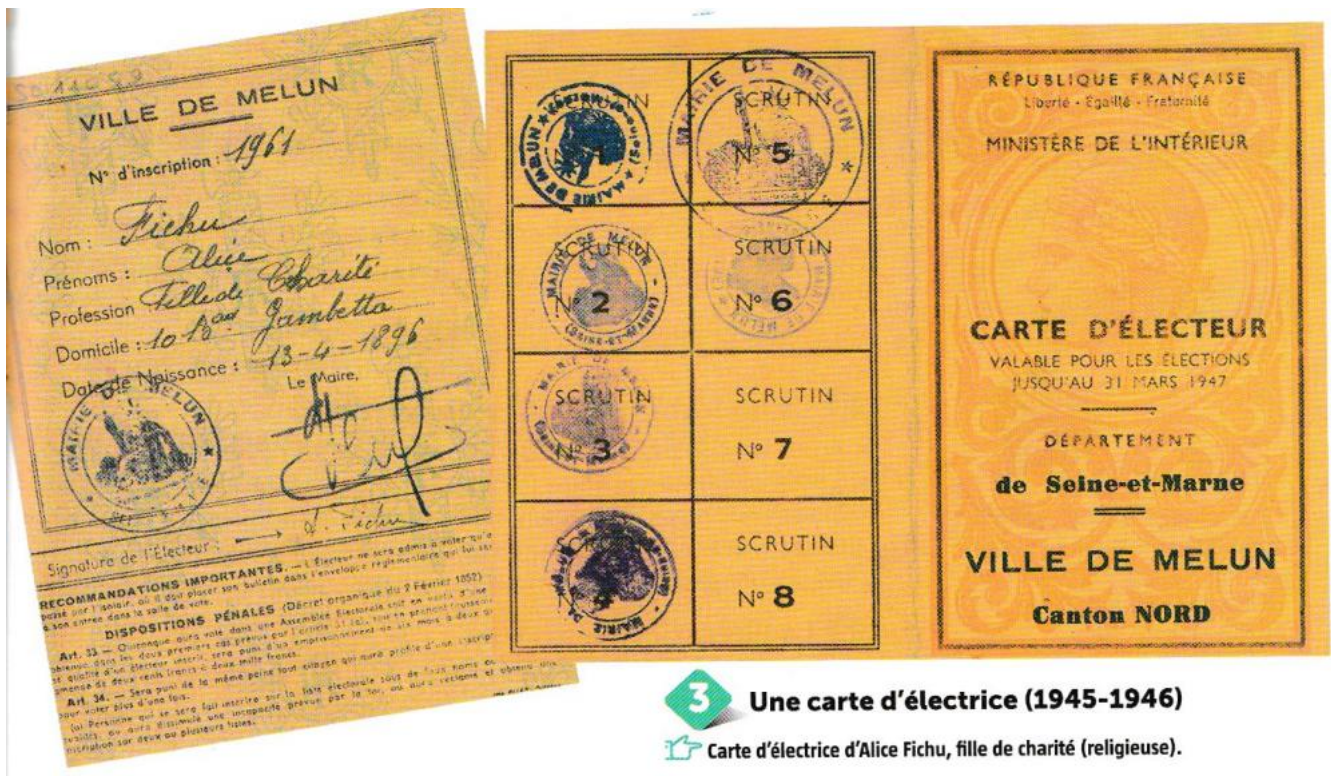
« Le comité français de la Libération nationale [...] ordonne : [...]

Art. 17. Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »



2 La sensibilisation des femmes à la politique

Affiche de la SFIO en direction de l'électorat féminin, 1945.



3 Une carte d'électrice (1945-1946)
 Carte d'électrice d'Alice Fichu, fille de charité (religieuse).

4 Eugénie Eboué, une femme engagée

« Après des études à Montauban, Eugénie Tell regagne son département natal, la Guyane, où elle exerce le métier d'institutrice.

Elle épouse Félix Eboué et le suit au Tchad où il est nommé gouverneur en 1938.

En août 1940, tous deux se rallient au général de Gaulle : Félix Eboué devient gouverneur de l'Afrique-Equatoriale française et Eugénie Eboué-Tell, engagée dans les Forces françaises libres, est affectée comme infirmière à l'hôpital de Brazzaville. En 1944, elle est décorée de la croix de guerre et de la médaille de la Résistance.

Son engagement politique au sein de la SFIO date de 1944 : déléguée à l'Assemblée consultative provisoire, elle est élue conseiller municipal de Grand-Bourg (Guadeloupe). »

Extraits de « Dossiers d'histoire – Les femmes au pouvoir :

Eugénie Eboué-Tell », www.senat.fr/evenement/archives/D35/eboue.html



Eugénie Eboué (1889-1972)

Elle est l'une des 33 femmes élues (sur 586 députés) à l'Assemblée nationale constituante en 1945. Elle est réélue députée de Guadeloupe aux élections législatives de novembre 1946, avant d'être élue au Conseil de la République le 15 décembre 1946.